

La devise de la République



Liberté, Égalité, Fraternité !

En tant que « devise de la République », la formule associant ces trois mots fut utilisée pour la première fois par Maximilien Robespierre dans son discours sur l'organisation des gardes nationales².

— UNE INVENTION VITE OUBLIÉE

Dans ce discours, qu'il n'est pas inutile de lire à un franc-maçon (quels que soient ses choix spirituels et politiques), Robespierre propose : « Elles [les gardes nationales] porteront sur leur poitrine ces mots gravés : LE PEUPLE FRANÇAIS, & au-dessous : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Les mêmes mots seront inscrits sur leurs drapeaux, qui porteront les trois couleurs de la nation³. » Le texte proposé par Robespierre se vit révisé par l'Assemblée constituante qui décida par le décret relatif à l'organisation de la Garde nationale du 29 septembre 1791 que le drapeau porterait

2. Texte disponible à l'adresse web : http://etienne.chouard.free.fr/Europe/ROBESPIERRE_DISCOURS_SUR_L_ORGANISATION_DES_GARDES_NATIONALES_decembre_1790_r.pdf

3. On mettrait aujourd'hui une majuscule à Nation, mais Robespierre n'en mettait pas.

l'inscription LE PEUPLE FRANÇAIS, LA LIBERTÉ OU LA MORT (article 27 de la section 2⁴). La devise inventée par Robespierre est officiellement oubliée pour un temps.

— UNE SYNTHÈSE ?

On la retrouve en 1794 (an 2 de la République) en tête de nombreux décrets dans le *Recueil des proclamations et arrêtés des représentants du peuple détachés auprès de l'armée du Nord*⁵. Il semble qu'elle ne soit pas encore à cette époque une formule protocolaire car elle est sujette à des variantes. Ainsi, en page 17 de cet ouvrage, une lettre des *représentants du peuple* du 29 messidor (19 juin au 18 juillet), titrée *Guerre aux châteaux paix aux chaumières*, porte en en-tête : « Égalité, Liberté, Fraternité ou la Mort » quand d'autres documents, datés du même jour, portent simplement « Égalité, Liberté ». En page 27, le représentant du peuple place en tête d'un document la devise « Liberté Égalité ou la Mort ». Durant la période révolutionnaire, les membres du club des montagnards firent peindre sur de nombreux bâtiments publics ou privés la devise suivante : « Unité, Individualité De La République. Liberté, Égalité, Fraternité Ou La Mort⁶ ».

4. Collection complète des lois, décrets d'intérêt général... (1834) disponible sur Google Books, p. 407.

5. Publié à Bruxelles en 1795 – disponible sur le site Google Books.

6. Voir la *Revue de la société d'archéologie et du Musée lorrain*, année 1868, disponible sur le site Google Books, p. 162.

== 1848, L'OFFICIALISATION

C'est finalement le Gouvernement provisoire qui, dans sa première déclaration, le 24 février 1848, évoque cette trilogie sans rien y ajouter : « L'unité de la nation, formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent ; le gouvernement de la nation par elle-même ; La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le Gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer⁷. »

Le lendemain, 25 février, la République est instaurée et, deux jours plus tard, ces trois mots en deviennent la devise...



7. Émile Carrey, *Recueil complet des actes du Gouvernement provisoire (février, mars, avril, mai 1848)*, Paris, 1848, p. 2. Ouvrage disponible sur le site Google Books. Remarquons qu'à l'époque, on ne met toujours pas de majuscule à Nation.